

FF 2016 www.droitfederal.admin.ch La version électronique signée fait foi



Délai référendaire: 6 octobre 2016

Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Albanie

du 17 juin 2016

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹, vu le message du Conseil fédéral du 11 novembre 2015², arrête:

Art. 1

¹ Le Protocole du 9 septembre 2015³ entre le Conseil fédéral suisse et le Conseil des Ministres de la République d'Albanie modifiant la Convention du 12 novembre 1999 entre la Confédération suisse et la République d'Albanie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune⁴ est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

1 RS 101

² FF **2015** 7817

3 RS ...: FF **2015** 7827

4 RS **0.672.912.31**

2015-2488 4851

Conseil des Etats, 17 juin 2016

Le président: Raphaël Comte La secrétaire: Martina Buol

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil national, 17 juin 2016

La présidente: Christa Markwalder Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Date de publication: 28 juin 2016⁵ Délai référendaire: 6 octobre 2016

FF 2016 4851